

PRIX DES THESES

SORBONNE FISCALITE et FINANCES PUBLIQUES 2020

Afin de promouvoir la recherche scientifique en Droit Fiscal, le Département de recherche **Sorbonne Fiscalité & Finances Publiques** de l'Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne (École de droit de la Sorbonne - Université Paris 1) organise deux Prix de thèse, en droit fiscal et en droit des finances publiques.

Ces prix ont pour objectif de distinguer chaque année deux thèses, l'une en **Droit Fiscal**, l'autre en **Droit public financier**.

Le jury du prix est composé des enseignants-chercheurs du département Sorbonne Fiscalité & Finances Publiques. Les thèses soutenues à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne seront expertisées par des enseignants-chercheurs extérieurs à cette Université.

Prix de thèse 2020 – Conditions pour concourir

Sont admis à concourir les docteurs ayant soutenu une thèse en droit fiscal ou en droit public financier entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019 au sein d'une institution universitaire, française ou étrangère.

Les candidats devront faire parvenir leur thèse au format papier (2 exemplaires). Le dossier devra aussi comporter :

- le rapport du jury de thèse,
- un CV,
- un résumé de la thèse en vingt-cinq (25) pages rédigé en français ou en anglais.

L'ensemble de ces éléments devra être envoyé à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le **31 mars 2020**, le cachet de poste faisant foi.

Les informations et résultats seront diffusés sur le site :
<https://irjs.univ-paris1.fr/labo/sorbonnefiscalite/>

Contact et adresse d'envoi :

sorbonne-financespubliques@univ-paris1.fr - 01.44.07.77.51 -
Département Sorbonne Fiscalité & Finances Publique (IRJS)
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne 1 Rue d'Ulm, 75005 Paris